

République Française

Département
Seine-et-Marne

Commune de RECLOSES

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Suffrages exprimés
15	15	10

Date d'affichage :
14 septembre 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL RECLOSES

SEANCE du 25 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 25 septembre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de Recloses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, à 20h30, sous la présidence de Madame Catherine TRIOLET

Etaient présents : Mme TRIOLET Catherine, *Maire*,
Mr CHARMEUX Alain, Mme PICARD Catherine, Mme PAWLIKIEWICZ Claire, Adjoints,
Mr COBESSI Philippe, Mr PORCHER Emmanuel, Mr FALCONNIER Patrick,
Mr ALLARD Jean-Marc, Mme RIBAS Marie Laure, Mme VAYSSE Dominique,
conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme ZAHAR Brigitte, Mme MARIN Nicole,
Mme MOREAU Catherine, Mr RICHARD Fabrice et Mme WEBER Chantal.

Secrétaire de séance : Mme PICARD Catherine

ORDRE DU JOUR

- INDEMNITE AU COMPTABLE DU TRESOR
- DECISION MODIFICATIVE
- PLAQUE COMMEMORATIVE
- RESTAURATION TABLEAUX
- SUPPRESSION EMPLOI
- BON D'ACHATS POUR LES ANCIENS
- AFFAIRES DIVERSES

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion le 26 juin 2015 à l'unanimité

2015- INDEMNITE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, **d'allouer** à Monsieur Michaël DEMONT, percepteur, l'indemnité de Conseil au taux plein dans les conditions du barème publié dans l'arrêté du 16/12/1983. Cette indemnité est annuelle.

2015-DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative concernant le Budget de la Commune comme suit :

Article 617 (Etudes et recherches) : - 2124.00€

Article 73925 (Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales) : + 2124.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents **ACCEPTTE** cette décision modificative.

2015-PLAQUE COMMEMORATIVE

Madame le Maire propose au Conseil municipal, d'installer une plaque commémorative à côté du monument aux morts, avec l'inscription suivante :

A LA MEMOIRE DE FREDERIC BOISSEAU
VICTIME DE L'ATTENTAT DE CHARLIE HEBDO
LE 7 JANVIER 2015

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTTE** cette proposition.

2015- RESTAURATION TABLEAUX

Aucune délibération n'a été prise.

Le devis présenté par une artiste peintre est trop onéreux.

2015- SUPPRESSION EMPLOI

Le Maire propose à l'assemblée,

↳ La suppression de 1 emploi de Garde Champêtre Chef Principal à temps *non complet* à raison de 31h30 (Heures hebdomadaires).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2015,

Filière : Police municipale,

Cadre d'emploi : .Garde champêtre,

Grade : Garde champêtre chef principal :

- ancien effectif 1

- nouvel effectif 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois proposé.

2015- BON D'ACHATS POUR LES ANCIENS

Aucune délibération n'a été prise.

Le conseil municipal renouvèle les colis des anciens comme les autres années.

AFFAIRES DIVERSES

- INDEMNISATION ADMINISTRÉ

Madame le Maire informe son Conseil municipal qu'il y a lieu d'indemniser un administré (sur son manque à gagner) car son champ d'exploitation situé le long de la station d'épuration, a été endommagé suite au dysfonctionnement de celle-ci.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents **ACCEPTÉ** cette indemnité d'un montant de 1019€ net.

- CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT GRDF DE TELE RELEVÉ HAUTEUR

Aucune délibération n'a été prise pour manque d'informations.

La séance a été levée à 10h15
Le Maire, Catherine TRIOLET



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "C. Triolet".